

## → Comment améliorer la vie des habitants ?

Les villes ont parfois besoin d'être rénovées. Ces réhabilitations peuvent toucher les habitations, les commerces, les rues, les équipements publics (écoles, bibliothèques, centre culturels...). Elles sont mises en œuvre et financées par des organismes publics (la ville, l'État) ou privés (des entreprises).

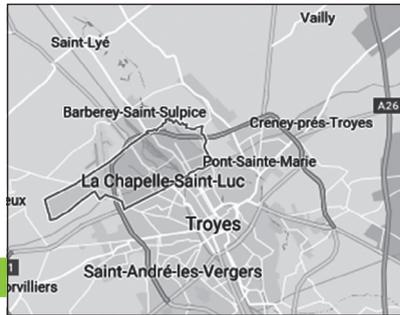


## Je découvre la réhabilitation d'un quartier.

1. À côté de quelle grande ville se trouve La Chapelle Saint-Luc ?

Troyes (prononcer "trois")

La ville de **Doc. 1** La Chapelle Saint-Luc.



2. D'après le document 1, La Chapelle Saint-Luc est surtout constituée :

- d'espaces verts     d'immeubles  
 de maisons     de tout cela à la fois

3. D'après les documents 2 et 3, quels bâtiments de la ville ont été rénovés ?

Un centre d'animation, des logements, des centres commerciaux...



**Doc. 2** Le centre d'animation Jean Mermoz avant et après sa rénovation, qui a permis d'améliorer le fonctionnement du centre et la performance énergétique du bâtiment.

4. Parmi les actions suivantes, lesquelles peuvent améliorer la vie des habitants ?

- Déplacer les commerces en dehors de la ville  
 Développer les espaces verts  
 Rénover les bâtiments publics  
 Profiter de tous les espaces vides pour construire des logements  
 Réorganiser la circulation en ville (voitures, vélos, piétons, etc.)  
 Ne pas rénover les rues pour économiser de l'argent  
 Construire de nouvelles écoles



5. Parmi les rénovations effectuées à la Chapelle Saint-Luc, lesquelles sont utiles pour les habitants ? Et pour l'environnement ?

**Doc. 3** Plan de rénovation de La Chapelle Saint-Luc.

- Démolition de logements sociaux<sup>1</sup> et de centres commerciaux très anciens.
- Construction de nouveaux centres commerciaux.
- Rénovation et construction de nouveaux logements.
- Nouvelle organisation du stationnement des voitures.
- Amélioration de l'éclairage public.
- Rénovation des routes et espaces publics.
- Construction d'équipements publics.

1. Logements dont le loyer est peu élevé pour des familles ayant peu de revenus.



# Je comprends quels sont les acteurs qui peuvent améliorer la vie des habitants.



**Doc. 4** Une entreprise privée a financé la construction du nouveau centre commercial qui a pris le nom de «L'Escapade». Il remplace l'ancien centre commercial Chantereigne.

**Doc. 5** Le financement du nouvel espace commercial Bernard Palissy.

Troyes Champagne Métropole<sup>1</sup> a financé et aménagé les abords de l'espace commercial Bernard Palissy. La Ville de La Chapelle Saint-Luc en a assuré l'éclairage public. Troyes Champagne Métropole a déjà réalisé un parking d'environ 70 places face à l'espace commercial.

1. Regroupement de plusieurs communes autour de Troyes.

**6.** Qui a financé les aménagements ? Coche pour chaque lieu la bonne case.

	Entreprise privée	Troyes Champagne Métropole	La Chapelle Saint-Luc
Le centre commercial L'Escapade	<input checked="" type="checkbox"/>		
L'éclairage de l'espace commercial Bernard Palissy			<input checked="" type="checkbox"/>
Le parking en face de l'espace commercial Bernard Palissy		<input checked="" type="checkbox"/>	

**Doc. 6** 90 logements vont sortir de terre à La Chapelle Saint-Luc.

Alors que la rue Sarraill vient d'être inaugurée, l'État annonce une aide de 4 millions d'euros pour construire 90 logements à la place des anciennes tours Sarraill.

Journal L'Est éclair, 22/09/2015.

**7.** Quelle est l'aide apportée par l'État pour construire des nouveaux logements à La Chapelle Saint-Luc?

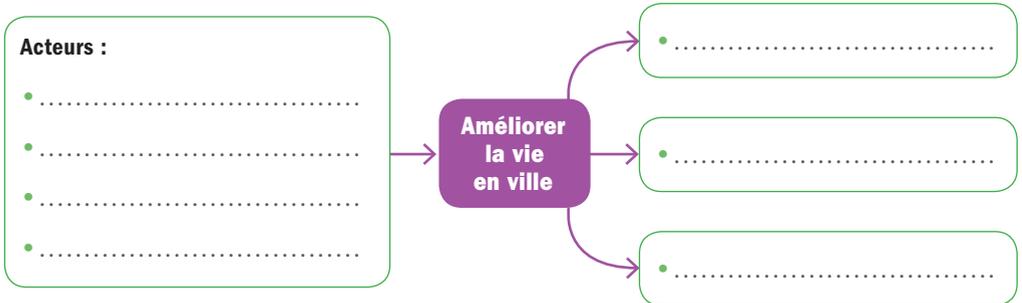
Une aide financière (de l'argent) de 4 millions d'euros.

**8.** Coche la bonne case pour dire s'il s'agit d'un organisme public ou d'un organisme privé.

- L'État  public  privé
- Une entreprise privée  public  privé
- Une ville, un village, une commune  public  privé
- Un regroupement de plusieurs communes  public  privé

**JE RETIENS**

Complète le schéma en indiquant des acteurs et des réalisations possibles pour améliorer la vie en ville.



**Mon petit dico**

**Organismes publics :** organismes qui sont financés par l'argent des habitants (les impôts).

**Organismes privés :** entreprises ou associations.